



DEPARTEMENT  
DE L'ISERE

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 8  
Nombre de pouvoirs : 5  
Membres votants : 13

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 8 décembre 2025

Le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Pierre-Alain MENNERON, Carole ANDRIES, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Pascal Perrier), Elise BRALET (donne pouvoir à Florent Cholat), Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie Harreau), Jean Paul JULIEN (donne pouvoir à Pascal Souche), Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert Collavet)

Secrétaire de séance : Pascal PERRIER

#### DEL2025\_090 : Retrait de la délibération n°DEL2025\_065 du 13 octobre 2025

Le 13 octobre 2025, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention de gestion pour tiers conclue avec l'établissement public à caractère industriel et commercial Alpes Isère Habitat, relative à la gestion de l'espace médical et paramédical (« pôle santé »).

Vu l'avis défavorable du comptable public de Vif à cette convention (avis du 25 novembre 2025, complété le 2 décembre 2025) ;

Considérant que les collectivités locales ne peuvent déléguer la gestion totale des biens, à l'exception de certains locaux à usage d'habitation, à un organisme tiers ;

Considérant qu'une délégation de gestion limitée aux seules aux opérations d'encaissement des recettes priverait la convention de sa substance et de son utilité opérationnelle ;

Considérant que, dans ces conditions, la décision du 13 octobre 2025 doit être retirée ;

Le retrait consiste à faire disparaître rétroactivement un acte, en le supprimant. Juridiquement, l'acte est censé n'avoir jamais existé.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder au retrait de la délibération DEL2025\_065 du 13 octobre 2025 relative à la convention de gestion pour tiers pour l'espace médical et paramédical.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT  
Maire

Pascal PERRIER  
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 12 DEC. 2025  
Publié le : 12 DEC. 2025